

B2M EXPERTISE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 30 000 €

SIEGE SOCIAL
RESIDENCE BERNARD PALISSY
15, RUE DE LA FONDERIE
87 000 LIMOGES

TEL : 05 55 05 00 78 FAX : 05 55 77 16 81

AIRELLE LIMOUSIN
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2006

Michel BELLEGARDE
Commissaire aux comptes

AIRELLE LIMOUSIN
2, RUE DE LA CROIX VERTE
87 100 LIMOGES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2006

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les membres de votre bureau, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AIRELLE LIMOUSIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.


III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LIMOGES

Le 26 juin 2007


Michel BELLEGARDE
Commissaire aux comptes

BILAN SIMPLIFIÉ

1

Désignation de l'entreprise : airelle Limousin 2006

Adresse de l'entreprise : _____

Numéro SIRET* : _____

Code APE : _____

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12

Durée de l'exercice précédent* : _____

				Exercice N clos le 31/12/06	Exercice N-1 clos le 31/12/05	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial*	010	012			
	Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030	15 404,65	10 817,90	4 586,75
	Immobilisations financières* (1)	040	042	3 255,93		3 255,93
	Total I (5)	044	048	18 660,58	10 817,90	7 842,68
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	070	99 515,06		99 515,06
	Autres* (3)	072	074	77,64		77,64
	Valeurs mobilières de placement	080	082	16 848,90		16 848,90
	Disponibilités	084	086	58 168,09		58 168,09
Charges constatées d'avance*	092	094	85,42		85,42	
	Total II	096	098	174 695,11		174 695,11
	Total général (I + II)	110	112	193 355,69	10 817,90	182 537,79
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N - 1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	18 293,88	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme	129)	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131)	132		
	Report à nouveau			134	48 467,71	
	Résultat de l'exercice			136	26 698,17	
	Provisions réglementées			140	333,34	
	Total I		142	93 793,10		
	Provisions pour risques et charges		154			
	Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	4 335,25	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	8 886,63	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	1 497,11)	172	75 522,81	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III		176	88 744,69		
	Total général (I + II + III)		180	182 537,79		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Désignation de l'entreprise : Airelle Limousin 2006

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/06

Exercice N-1 clos le
31/12/05

1

2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	biens		215		214	
		services*	9 811,62		217		218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	260 136,09	
	Autres produits				230	148 314,61	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	418 262,32
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobiliers.....1.301,24)				242	213 763,17	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243)				244	1 257,73	
	Rémunérations du personnel*				250	128 501,24	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	43 450,59	
	Dotations aux amortissements*				254	3 645,28	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259)				262	2 009,61	
Total des charges d'exploitation (II)					264	392 627,62	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	25 634,70	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	0,27	
	Produits exceptionnels (IV)				290	1 321,77	
	Charges financières (V)				294	226,96	
	Charges exceptionnelles (VI)				300	31,61	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	26 698,17	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2			312	26 698,17	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles*				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
Dédutions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*						342
	Divers* (dont : Invest. dans les DOM-TOM 344		créance due au report en arrière du déficit* 346				350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	26 698,17	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S.)				356		
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S.)						360
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)				366		368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	26 698,17	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU 382				n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée 374		Effectif moyen du personnel* : 376				Montant des prélèvements personnels de	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		Cotisations personnelles de l'exploitant* : 380				399	

AIRELLE LIMOUSIN
2, RUE DE LA CROIX VERTE
87 100 LIMOGES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

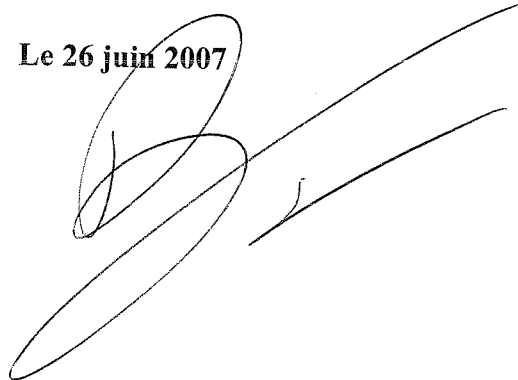
ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION :

En ma qualité de commissaires aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 225-38 du code du commerce.

Fait à LIMOGES,

Le 26 juin 2007

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.